

L'Université Lumière Lyon 2 saisit le procureur de la République à la suite des propos tenus par le professeur Julien Théry

25 novembre 2025

L'Université Lumière Lyon 2 a pris connaissance ce week-end, avec consternation, d'un post du professeur d'histoire médiévale Julien Théry publié sur la page Facebook "La Grande H." directement en lien avec l'émission éponyme qu'il anime sur le site "Le Média TV". Ce post reprend une liste de vingt personnes, signataires en septembre dernier d'une tribune publiée dans le *Figaro*, qu'il désigne comme des "*génocidaires à boycotter en toute circonstance*". L'université condamne avec force les propos tenus.

Hier matin, la présidente de l'université a reçu Julien Théry pour réitérer sa réprobation. À la suite de cet échange, après examen de la situation, l'université a pris la décision de saisir le Procureur au titre de l'article 40 al. 2 du code de procédure pénale. Ce dispositif oblige tout agent public ayant connaissance d'un acte susceptible de constituer une infraction d'en aviser le Procureur de la République.

Le Procureur a confirmé, ce jour, l'ouverture d'une enquête. L'université réserve, pour l'heure, sa décision à celle qui sera prise par l'autorité judiciaire.